



**Conseil général
Mont-la-Ville**

Procès-verbal de la séance du Conseil général de Mont-la-Ville du 2 avril 2026

Légalement convoqués les membres du Conseil général sont réunis, ce jeudi 2 avril 2026, sous la présidence de M. Cyril Delacrétaz.

- Les scrutateurs sont Mmes Laetitia Rochat et Maya Cuvit.
- La secrétaire est Mme Véronique Moullet.

En préambule à cette séance du Conseil et afin d'améliorer et faciliter la prise de notes pour le procès-verbal, la séance est dès maintenant enregistrée. Enregistrement qui sera détruit dès lors qu'il ne sera plus utile. Pour la bonne compréhension de chacun et pour la prise de note du procès-verbal, la personne qui se voit octroyer la parole est priée de se lever et de s'annoncer comme le stipule l'art. 67 du règlement.

1. Appel

43 conseillers/ères sont présent(e)s et 17 sont excusé(e)s. Le Conseil comptant 67 membres, le quorum est largement atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 22 voix.

2. Assermentation du Conseil général

Aucune demande d'assermentation n'a été reçue.

3. Adoption de l'ordre du jour

Avec la convocation, les conseillers ont reçu un ordre du jour en 11 points.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

4. Courrier(s)

Depuis la dernière séance, à part les excuses pour la séance, le bureau du Conseil n'a reçu aucun courrier.

5. Echancier – point de situation

Il s'agit, pour le Conseil, d'une information sur le suivi des dossiers.

A ce jour, il n'y a pas de nouveautés.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025

Le procès-verbal (ci-après PV) de la séance du 4 décembre 2025 a été envoyé avec la convocation. Il a été formellement approuvé par le bureau. La lecture du PV n'est pas demandée.

Le PV est accepté à la majorité (une abstention, pas d'avis contraire).

7. Préavis municipal 01/2026 – demande de crédit pour la capitalisation complémentaire de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM)

Avec la convocation, les membres du Conseil ont reçu :

- Le préavis 01/2026 demande de crédit pour la capitalisation complémentaire de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (ENM)

La société ENM, dont Mont-la-Ville, Juriens, la Praz et Vaulion se partagent 20 % de l'actionnariat, demande un rééquilibrage du bilan financier pour assurer l'avancement du projet du parc éolien, qui vise un rendement à partir de 2030.

La commission des finances a étudié le préavis 01/2026 et a établi deux rapports (un de majorité et un de minorité).

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Sylvain Marino, pour son rapport de majorité.

Ce rapport, qui complète le préavis municipal, ne comprend pas d'amendement et recommande au Conseil d'accepter la demande et les conclusions du préavis tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée à M. Gabor Fonyodi pour la lecture de son rapport de minorité.

Ce rapport propose de ne pas accepter ce préavis et de ne pas investir dans ENM ; il suggère de garder cet argent pour quelque chose de plus concret au sein de la commune.

La Municipalité ne souhaite pas apporter de complément d'information.

Les membres de la commission ne souhaitent pas apporter de complément.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal no 01/2026.

M. Bernard Gygax demande si la commune connaît le montant de l'investissement global.

M. Patrick Agassis, syndic, répond que le réinvestissement a été largement surdimensionné jusqu'à l'obtention finale du permis de construire. Le Conseil devra décider de la suite (continuation du projet), notamment pour que la commune puisse obtenir des dividendes (recapitalisation supplémentaire).

Après discussions avec les communes de La Praz, Juriens et Vaulion, la capitalisation totale serait de l'ordre de CHF 1 mio pour obtenir un retour sur investissement (en tenant compte de ce qui a déjà été investi).

L'exploitation est prévue pour 2030. D'ici là, il y aura certainement des oppositions au permis de construire.

Les retombées indirectes pérennes sont d'env. CHF 500-600'000.00 pour les 4 communes, plus les dividendes selon l'investissement, soit env. CHF 150'000.00 pour la commune jusqu'en 2038 (indépendamment du fait que la commune soit actionnaire ou pas).

Les communes vont de toute façon toucher une part de droit du sol, soit env. CHF 120'000.00 à se partager entre les 4 communes (part de 4/9 pour Mont-la-Ville).

Mme Maïck Cochard demande si le montant de CHF 150'000.00 sera encaissé indépendamment de la production des éoliennes.

Le syndic confirme et rappelle également que la capacité de production d'une éolienne a doublé par rapport à 2009.

Mme Maïck Cochard demande ce qu'il adviendrait de l'argent investi si le parc éolien ne devait pas voir le jour. Le syndic indique clairement que ce serait une perte.

M. René Ulrich demande si le bilan des éoliennes de Ste-Croix est connu. Réponse négative.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Vote

Le Conseil général décide à la majorité (5 avis contraires et 5 absentions) :

1. D'octroyer un crédit d'investissement de CHF 45'474.00 à la Municipalité pour participer à l'augmentation de capital de la Société Energie Naturelle Mollendruz (ENM)
2. D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie générale
3. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances

8. Droits des conseillers – motions, postulats, dépôts de projets

A ce jour, aucun courrier n'a été transmis.

9. Communications de la Municipalité

Mme Marina Canepa Allen annonce au Conseil que l'inauguration de l'église aura lieu le 6 septembre 2026.

M. Etienne Clerc informe le Conseil d'un entretien qui a dû être fait sur un grand collecteur (eaux claires) situé sur la croisée de la route de la Pièce et du chemin qui va au réservoir, en passant par la route du Chome.

Le curage de cette conduite a montré une accumulation d'env. 10 à 15 cm de calcaire, qui risque fortement d'endommager la conduite.

Le montant prévu de CHF 20'000.00 a été insuffisant. Les travaux ont coûté CHF 50'000.00. Cette somme a été répartie sur 2025 (CHF 20'000.00) et sur 2026 (CHF 30'000.00).

La Municipalité a estimé que cet entretien ne devait pas être financé par le compte « évacuation des eaux » car l'eau provient du trop-plein des sources. L'affectation a été imputée au compte « forêt ».

10. Communications du bureau du Conseil

Prochaines séances du Conseil

Les prochaines dates de Conseil pour 2026 seront confirmées par convocation personnelle et affichées au pilier public.

- 18 mai 2026 : date imposée par le canton pour l'assermentation du Conseil et des municipaux par le préfet
- 11 juin et 3 décembre 2026 : obligatoires pour passer les comptes et le budget
- 17 septembre 2026 : utilisée ou non en fonction de la quantité et de l'urgence des sujets à discuter

Prochaines votations et élections

Au niveau fédéral et cantonal :

- 14 juin 2026
- 27 septembre 2026
- 29 novembre 2026

Au niveau communal :

- 26 avril 1^{er} tour élection syndiculture
- 17 mai 2^e tour élection syndiculture (sous réserve)

Une adresse électronique a été dédiée pour le bureau du Conseil : conseil@montlaville.ch ; elle est publiée sur le site internet officiel de Mont-la-Ville.

Rappel : Les fichiers de chaque séance de Conseil général sont aussi disponibles en ligne: <https://mont-la-ville.ch/> >OFFICIEL > CONSEIL GENERAL > REPERTOIRE

11. Propositions individuelles

M. Jean-Charles Delacrétaz demande s'il y a eu des changements dans l'église au niveau du monte-charge (informations, utilisations visibles, praticité).

Le syndic va en faire part aux réunions de chantier.

Mme Maïck Cochard demande des nouvelles sur l'avancement du PECC (mise en place de groupes de travail).

Mme Marie-Claude Brulhart répond que quelques mesures sont en cours, mais les premiers mois de l'année ont été chargés par d'autres sujets importants.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h40. Il remercie les membres du Conseil pour leur présence et leur active participation.

Le Président

La secrétaire

Cyril Delacrétaz

Véronique Moullet